

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES
PUBLICS/SECTEUR MARCHES PUBLICS

DEC2021_0077

DÉCISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES N° 21D15 D'ACCOMPAGNEMENT ET CONSEIL JURIDIQUES DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION D'UN AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION N° 2019/042 POUR L'EXPLOITATION DES MARCHÉS D'APPROVISIONNEMENT DE LA VILLE DE NOISIEL, AVEC LE CABINET D'AVOCATS SYMCHOWICZ WEISSBERG ET ASSOCIÉS

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code de la commande publique, notamment son article R. 2123-1-3° ,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° DEL2020_0064 du Conseil municipal du 24 mai 2020 portant délégation au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU le contrat de concession n° 2019/042 portant sur l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la ville de Noisiel, conclu avec la société Les Fils de Mme Géraud, sous la forme d'une délégation de service public,

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'une halle alimentaire sur la place Gaston-Deferre, à la charge du délégataire,

CONSIDÉRANT le souhait de la commune d'être accompagnée juridiquement dans le cadre de la modification dudit projet, et en conséquence dans l'élaboration d'un avenant au contrat de concession,

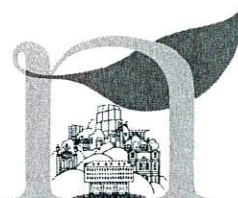
CONSIDÉRANT la proposition afférente du cabinet d'avocats SYMCHOWICZ-WEISSBERG & Associés,

CONSIDÉRANT que la prestation afférente relève de la classe d'achats « services » et de l'unité fonctionnelle « Assistance juridique - Concession marché d'approvisionnement » dont la valeur ne dépasse pas 750 000 € HT, seuil des services spécifiques,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec le cabinet d'avocats SELARL SYMCHOWICZ WEISSBERG & Associés, sis 49, Boulevard de Port-Royal 75013 PARIS, le marché public de prestations intellectuelles n° 21D15, portant accompagnement et conseil juridiques dans le cadre de

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision DEC2021_ **0077**
Portant « Conclusion du marché public de prestations intellectuelles n° 21D15 d'accompagnement et conseil juridiques dans le cadre de l'élaboration d'un avenant au contrat de concession n° 2019/042 pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la ville de Noisiel, avec le cabinet d'avocats Symchowicz Weissberg et associés »

la modification du projet de halle alimentaire et dans l'élaboration d'un avenant au contrat de concession n° 2019/042, pour un coût horaire de 200 € HT.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au budget communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de Seine-et-Marne ;
- Madame la comptable publique du SGC de Chelles ;
- Madame le directeur général des services de Noisiel ;
- au titulaire du marché,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 18-05-2021



Le Maire

Mathieu Viskovic

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le	20 MAI 2021
Affiché en Mairie le	20 MAI 2021
Publié au RAA le	20 MAI 2021
Notifié le	

